NATIONS
UNIES

S



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1998/166/Add.1
27 février 1998
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATÉE DU 25 FÉVRIER 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Additif

Lettre datée du 27 février 1998, adressée au Président
du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Veuillez trouver ci-joint le rapport de la Mission technique des Nations Unies que j'ai dépêchée en Iraq pour effectuer un relevé des "sites présidentiels" (voir annexe I), ainsi que le texte de la lettre datée du 21 février 1998 que j'ai adressée au Vice-Premier Ministre iraquien (voir annexe II).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir les porter à l'attention des membres du Conseil de sécurité en tant qu'additif au document contenant le Mémorandum d'accord signé le 23 février 1998 à Bagdad par l'Organisation des Nations Unies et la République d'Iraq (S/1998/166).

Les documents mentionnés dans les conclusions du rapport de la Mission technique étant volumineux, le Secrétariat les tient à la disposition des délégations au Cabinet du Secrétaire général. Ils pourront être consultés dans la salle des cartes, au 38e étage, du lundi au vendredi de 14 heures à 17 h 30 (pour tous renseignements, consulter M. Vladimir Grachev, poste 3-3793).

(Signé) Kofi A. ANNAN

ANNEXE I

20 février 1998

Rapport de la Mission technique des Nations Unies en Iraq

I. OBSERVATIONS GÉNÉRALES

1. La Mission technique des Nations Unies a suivi les directives ci-après, fournies par le Cabinet du Secrétaire général.

2. L'équipe initiale était composée de Staffan de Mistura, Coordonnateur, de Peter Fodor (Autriche), ingénieur géomètre, et de Wolfgang Eichel (Autriche), géomètre.

3. À son arrivée, et après s'être entretenue avec des représentants du Gouvernement iraquien, l'équipe a été rejointe par deux autres membres à part entière, Jaakko Ylitalo, Directeur adjoint de la Commission spéciale des Nations Unies et Gérard Essertel, spécialiste de l'analyse photographique de la Commission spéciale.

4. Lors de la réunion, l'équipe a obtenu du Gouvernement iraquien :

a) De consulter les cartes du Gouvernement iraquien, et que celui-ci définisse clairement le périmètre de chaque "site présidentiel" défini et désigné par lui;

b) De survoler en hélicoptère tous les sites présidentiels comme elle le jugerait nécessaire;

c) De prendre comme elle le souhaitait des photographies aériennes et terrestres de chaque site et de chaque bâtiment.

5. L'équipe a terminé ses levés à 14 h 30 le 18 février 1998; elle a travaillé tous les jours de 6 h 30 à 23 heures.

II. EXÉCUTION DU MANDAT

6. Les délais accordés à la Mission étaient extrêmement courts pour l'examen de sites aussi différents et distants. Elle s'est acquittée des tâches ci-après, énumérées au second paragraphe de son mandat :

a) Tracé sur des cartes à grande échelle du périmètre des huit sites présidentiels désignés par le Gouvernement iraquien;

b) Approximation du nombre et des dimensions des structures présentes sur chaque site, en en précisant la nature et les utilisations.

7. Faute de temps, la Mission n'a pas pu préciser sur les cartes l'emplacement exact des bâtiments se trouvant sur chaque site, car elle s'est occupée en priorité des tâches a) et b). En outre, certains des principaux bâtiments étaient déjà indiqués sur les cartes originales.

/...

8. En revanche, la Mission est allée au-delà de son mandat en visitant autant de bâtiments que possible dans les délais accordés. De plus, elle a assuré une couverture photographique des sites beaucoup plus complète que ce que l'on en attendait initialement, qu'il s'agisse de photos aériennes ou terrestres.

9. Le relevé porte sur les sites ci-après désignés par le Gouvernement iraquien :

1. Site présidentiel du Palais de la République (Bagdad)

2. Site présidentiel de Radwaniyah (Bagdad)

3. Site présidentiel de Sijood (Bagdad)

4. Site présidentiel de Tikrit

5. Site présidentiel de Thartar

6. Site présidentiel de Jabal Nakhul

7. Site présidentiel de Mossoul

8. Site présidentiel de Bassorah

10. Les sites 1 à 6 ont été survolés à plusieurs reprises en hélicoptère puis visités. L'équipe a défini les périmètres, pris des photos aériennes et terrestres et a visité les bâtiments.

11. Elle a procédé de même pour les sites 7 et 8 mais ne les a pas survolés, pour deux raisons : a) les représentants de l'ONU ont jugé qu'il n'était pas nécessaire, compte tenu des tensions internationales, de survoler en hélicoptère l'extrême nord ou l'extrême sud et b) compte tenu des dimensions et de l'emplacement des sites, des photographies terrestres suffisaient.

12. Lorsqu'elle a effectué ses levés terrestres, l'équipe n'a pas noté de grands immeubles de bureaux ou de casernes, sauf sur le site présidentiel du Palais de la République, où des bureaux abritent le personnel présidentiel qui participe au travail quotidien du Gouvernement. L'équipe a également pris note de la présence sur ce même site de l'état-major du Bataillon présidentiel et d'un héliport doté de deux hangars de taille moyenne. Le 20 février 1998, elle a demandé à visiter ces bâtiments, ce qu'elle a fait le matin même. Par ailleurs, dans tous les sites présidentiels, l'équipe a noté l'existence de plusieurs miradors et/ou salles de garde, mais d'aucune caserne.

13. Les huit sites présidentiels sont délimités par des murs ou des clôtures élevés. Ils sont tous aménagés de la même façon, avec des résidences d'accueil dotées d'un système intégré de bâtiments à usage domestique et des villas pour les personnalités, et comportent souvent un lac artificiel sur lequel des îles artificielles ont été aménagées de telle sorte que chaque maison ait accès au lac.

14. Les sites représentent au total une superficie d'environ 31,5 km². Le plus grand, celui de Radwaniyah, s'étend sur quelque 17,8 km² et le plus petit sur 0,8 km². La superficie couverte par les lacs artificiels représente environ 10,2 km² au total.

15. L'équipe a accédé sans aucun problème à tous les bâtiments qu'elle a souhaité visiter et a pu prendre toutes les photographies qu'elle voulait.

16. À la demande expresse du Gouvernement iraquien, elle a aussi fait des levés à l'intérieur et à l'extérieur d'un bâtiment appelé Al Hyatt, situé sur le site présidentiel du Palais de la République, qu'elle a localisé suivant le système de positionnement universel (GPS). Ce bâtiment, qui avait apparemment fait l'objet en septembre 1997 d'un désaccord entre le Gouvernement iraquien et la Commission spéciale des Nations Unies, a été visité de fond en comble par l'équipe, qui a pris des photographies de l'intérieur.

17. Les hauts responsables du Gouvernement iraquien ci-après étaient à la disposition de l'équipe pour répondre à ses questions : le Ministre du pétrole, le lieutenant-général Amir Muhammad Rachid, le Ministre adjoint des affaires étrangères, M. Riad Al Qaysi, le Directeur général des travaux des sites présidentiels, M. Hussain Khadduia, le Directeur général de l'Office national de contrôle, Enecal Hassian Amin, et le Secrétaire particulier du Président iraquien, M. Abid Mohammed.

III. DISPOSITIONS PRATIQUES

18. L'équipe était assistée par la Mission d'observation des Nations Unies pour l'Iraq et le Koweït (MONUIK) pour l'arrangement de ses voyages à l'extérieur.

19. L'équipe a bénéficié en permanence en Iraq de l'assistance de la Commission spéciale des Nations Unies et du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq, en ce qui concerne le personnel de bureau, l'appui logistique, les communications et les transports.

20. Pour la localisation proprement dite des coordonnées de chaque périmètre, l'équipe a utilisé deux appareils portatifs (Garrin 45x) du système de positionnement universel (GPS) fournis par la Commission spéciale.

21. Les photographies ont été prises par le photographe spécialisé de la Commission spéciale, Gerald Essertel, au moyen d'un appareil Nikon F806 avec des films spécialement conçus aussi bien pour la photographie aérienne que pour la photographie au sol. Au total 523 photos ont été prises.

22. Des hélicoptères du Gouvernement iraquien et des hélicoptères de la Commission spéciale ont été utilisés selon les besoins et le transport terrestre a été organisé par le Gouvernement iraquien, la Commission spéciale et le Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les affaires humanitaires en Iraq.

IV. CONCLUSIONS

23. Le résultat final de ce relevé est joint au présent document. Il donne pour chacun des sites présidentiels[1] [2]:

a) Un périmètre défini suivant le système de positionnement universel (GPS), sur la base des indications du Gouvernement iraquien. Ce périmètre est marqué sur la carte originale fournie à la Mission par le Cabinet du Secrétaire général;

b) Une délimitation de la zone désignée comme site présidentiel par le Gouvernement iraquien, indiquant les points GPS et le calcul de la superficie totale en mètres carrés;

c) Une liste des coordonnées GPS pour chaque site présidentiel;

d) Deux cartes supplémentaires à l'échelle de chacun des sites;

e) Une liste des bâtiments que comprend, selon les estimations, chaque site présidentiel et une description de leur nombre approximatif, de leur nature et de leur utilisation;

f) Un jeu complet des photographies aériennes et de celles prises au sol pour chacun des sites.

24. Les membres de la Mission technique des Nations Unies tiennent à exprimer leur gratitude au Secrétaire général pour leur avoir confié cette délicate mission technique.

Le Coordonnateur de l'équipe

(Signé) Staffan de MISTURA

---

[1] Il y a trois cartes distinctes et complémentaires pour le site présidentiel de Radwaniyah, en raison de sa dimension et de la complexité de sa configuration.

[2] La dimension moyenne maximale des principaux bâtiments définis comme résidences d'accueil présidentielles peut être estimée comme suit : grande résidence d'accueil : 6 000 m^2 (2 à 3 niveaux); résidence moyenne : 1 500 m^2 (2 niveaux); et petite résidence : 600 m^2 (1 niveau); le Palais de la présidence de la République situé sur le site du même nom offre environ 33 000 m^2 de surface (3 à 4 niveaux).

ANNEXE II

Lettre datée du 21 février 1998, adressée au
Vice-Premier Ministre de l'Iraq

J'ai l'honneur de vous faire part du résultat final du relevé des "sites présidentiels" en Iraq effectué par la Mission technique des Nations Unies désignée par moi.

(Signé) Kofi A. ANNAN
